Financement de la perte d'autonomie : la Commission travaille avec des citoyens

ACTUALITÉ PUBLIÉE LE 21/09/2023

Saisine liée : SOUTENIR L'AUTONOMIE : LES BESOINS ET LEURS FINANCEMENTS
Formation de travail liée : COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ

En France, le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus sera multiplié par trois entre aujourd'hui et 2050.
A cette date, 2,2 millions de Françaises et de Français seront en situation de perte d'autonomie (contre 1,3 million en 2020).

Dans un avis publié en avril 2023, le CESE a déjà pointé l'absence de visibilité et d'effectivité de l'action des pouvoirs publics dans la prise en charge et la prévention de la perte d'autonomie.

C'est pourquoi la Commission Affaires sociales et santé du CESE a décidé de concentrer ses travaux sur le financement de la perte d'autonomie. Faut-il créer un nouveau droit ? Faut-il accepter les financements privés ? Associer les complémentaires ? Quel sera le modèle économique ? Pour répondre à toutes ces questions l'avis du CESE proposera différents scenarii possibles en termes de financement et de gouvernance de la perte d'autonomie.

Des travaux menés avec des citoyens

Pour la première fois des citoyennes et des citoyens tirés au sort ont été intégrés au sein d'une Commission permanente du CESE. **Ils sont 15, de tous âges, zone géographique et milieu social** à avoir rejoint les conseillères et conseillers de la Commission Affaires sociales et santé, en charge des travaux sur le financement de la perte d'autonomie.
Pendant deux jours, les citoyennes et citoyens ont pu découvrir le Conseil économique, social et environnemental, son rôle et son fonctionnement. Ils ont pu commencer à s'approprier le sujet du financement de la perte d'autonomie et le calendrier des travaux au sein de la Commission.

Pourquoi avoir choisi d'intégrer des citoyens à la Commission ?

Les citoyennes et citoyens intégrés au sein de la Commission sont **des membres à part entière du CESE** pour les travaux sur le financement de la perte d'autonomie. Ils sont donc associés à l'ensemble de la construction de l'avis, en commençant par les auditions des différentes parties prenantes et experts qui a débuté mercredi 20 septembre 2023.

Chacun d'entre eux pourra apporter sa propre expérience et réflexion. Ils pourront monter en compétence sur le sujet en s'appropriant les différentes ressources et rapports déjà existants.

C'est avant tout leur « expertise d'usage » en tant que citoyen qui pourra éclairer les différentes discussions au sein de la Commission pour **proposer des solutions cohérentes avec les réalités vécues par les Français**.

La construction de l'avis avec la phase d'audition débute et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2023. A partir du mois janvier, l'avis sera formé, relu et amendé en commission jusqu'au mois de mars où il sera présenté en séance plénière par la rapporteure de l'avis, Martine VIGNAU (Groupe UNSA).

Crédit photos : Katrin Baumann

© - copyright CESE - Mai 2024